

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE**

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PORTANT SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 341-2025**

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux personnes intéressées de la municipalité de Saint-Damase de ce qui suit :

Lors de sa séance ordinaire du 3 mars dernier, le conseil municipal a adopté le projet de règlement présenté ci-après. Une assemblée publique de consultation à cet effet aura lieu le 10 avril prochain, à la salle municipale située au 18 avenue du Centenaire à Saint-Damase à compter de 19h30.

Le **projet de règlement numéro 341-2025 modifiant le règlement des permis et certificats ainsi que le règlement de construction** a pour objets :

- 1° Remplacer l'obligation de faire valider par l'inspecteur en bâtiment et en environnement les travaux de construction d'une installation septique avant son enterrement par l'obligation pour le responsable des travaux de transmettre des photos des travaux ainsi que de signer une attestation de conformité;
- 2° ne plus assujettir la plantation d'arbres à la délivrance d'un certificat d'aménagement paysager;
- 3° ne plus exiger la validation par l'inspecteur en bâtiment et en environnement de l'emplacement d'un bâtiment avant que sa fondation ne soit coulée;
- 4° exiger un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre pour la délivrance d'un permis de construction pour certains bâtiments non associés à un usage agricole ou forestier.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et des copies de celui-ci sont disponibles pour

consultation au bureau municipal situé au 18 avenue du Centenaire à Saint-Damase aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À SAINT-DAMASE, CE 4 MARS 2025



Vanessa Caron, directrice générale
et greffière-trésorière